

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 3 février 2023****Délibération n° 2023-03**

L'an deux mille vingt-trois le trois février à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 janvier 2023.

Objet : Vote du budget 2023**Étaient présents : 25**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Adrien HUGUET, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Aubin AMARDEIL,

Était excusé ou absent : 4

Mesdames Patricia RABELKA M'BENGUE (pouvoir à Frédéric GOULIER), Véronique CHARBOIS (pouvoir à Rémi DELATTE), Aurélie DE VOS, Antoine CAMUS (pouvoir à Jean-François DODET),
Formant la majorité des membres en exercice.

Messieurs Adrien HUGUET et Aubin AMARDEIL ont été nommés secrétaires.

Monsieur Rémi DELATTE expose le rapport suivant :

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et L.2312-2 ;

L'instruction budgétaire et comptable applicable au budget;

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2022,

Le budget de la ville s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 Charges à caractère général	2 349 706,00	70 Produits des services, domaine	558 550,00
012 Charges de personnel	5 033 000,00	73 Impôts et taxes (AC et DSC)	1 853 837,00
014 Atténuation de produits	55 000,00	731 Fiscalité locale	4 514 000,00
65 Autres charges gestion courante	540 000,00	74 Dotations et participations	1 001 000,00
66 Charges financières	32 000,00	75 Autres produits de gestion	74 000,00
67 Charges spécifiques	5 000,00	77 Produits spécifique	5 000,00
68 Dotation aux provisions	2 200,00		
Dépenses réelles fonctionnement	8 016 906,00	Rec. réelles fonctionnement	8 006 387,00

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
042 Opé. ordre transf. entre sections	250 000,00	042 Opé. ordre transf. entre sections	3 600,00
023 Virement à la section d'invest.	0,00	Total des recettes d'ordre	3 600,00
Total des dépenses d'ordre	250 000,00	002 Résultat 2022 reporté	1 946 005,99
TOTAL DEPENSES	8 266 906,00	TOTAL RECETTES	9 955 992,99

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
20 Immob. incorporelles (sauf 204)	373 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	500 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 843 100,00		
Total des dépenses équipement	2 216 100,00	Total des recettes équipement	500 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	195 000,00	10 Dot., fonds divers et réserves	180 000,00
27 Autres immobilisations financières	4 000,00	1068 Excédents de fonct. capitalisé	1 276 094,41
		27 Autres immobilisations financières	4 000,00
Total des dépenses réelles	2 415 100,00	Total des recettes réelles	1 960 094,41
040 Op d'ordre transfert - sections	3 600,00	040 Op d'ordre transfert - sections	250 000,00
Total dépenses d'ordre	3 600,00	Total recettes d'ordre	250 000,00
TOTAL DEPENSES NOUVELLES	2 418 700,00	TOTAL RECETTES NOUVELLES	2 210 094,41
Restes à réaliser 2022	757 113,72	Restes à réaliser 2022	168 201,00
		001 Excédent reporté	797 518,31
TOTAL DEPENSES	3 175 813,72	TOTAL RECETTES	3 175 813,72

Le document comptable correspondant ainsi que la note explicative sont joints en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE 28 VOIX POUR (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) le présent rapport.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le 22 FEV. 2023

Le Maire,

Jean-François DODET

Les secrétaires,

Adrien HUGUET

Aubin AMARDEIL

Date de publication : 25/02/2023